

Les arrêts de travail au Québec

Bilan de l'année 2012

Direction de l'information sur le travail

Juillet 2013

Les arrêts de travail au Québec

Bilan de l'année 2012

Par Alexis Labrosse, avec la collaboration de Katia Bélanger, de la Direction de l'information sur le travail

La Direction de l'information sur le travail a comme mandat de produire et de diffuser des informations factuelles et statistiques dans le domaine des conditions et des relations du travail. Elle a notamment la responsabilité de la collecte et de l'analyse des données concernant les arrêts de travail survenus au Québec.

Le présent bilan fait état de l'analyse des faits saillants de l'année 2012 centrée plus particulièrement sur les trois principales mesures associées aux arrêts de travail, soit le nombre de conflits, le nombre de travailleurs visés et le nombre de jours-personnes perdus. On y trouve également des tableaux traçant le portrait statistique des dix dernières années et, en annexe, des graphiques, la liste chronologique des conflits de plus de 100 travailleurs en 2012, de même que la définition des concepts utilisés.

Table des matières

Table des matières	3
Liste des tableaux.....	4
Liste des graphiques	4
Faits saillants.....	5
Conflits de travail selon la compétence législative	6
Conflits de travail selon le secteur d'origine et le secteur d'activité économique	7
Conflits de travail selon l'affiliation syndicale.....	11
Conflits de travail selon la nature, les circonstances et les points en litige	11
Conflits de travail selon les régions administratives, le mois de déclenchement et la durée	13
Conclusion.....	18
ANNEXE 1 – Graphiques	19
ANNEXE 2 – Liste des grèves et des lock-out en 2012	21
ANNEXE 3 – Définition des concepts.....	23

Liste des tableaux

Tableau 1 - Données globales sur les conflits de travail, Québec, 2003 à 2012.....	5
Tableau 2 - Conflits de travail de compétence provinciale au Québec, 2003 à 2012	6
Tableau 3 - Conflits de travail de compétence fédérale au Québec, 2003 à 2012.....	7
Tableau 4 - Conflits de travail de compétence provinciale dans le secteur privé au Québec, 2003 à 2012	8
Tableau 5 - Conflits de travail de compétence provinciale dans le secteur public au Québec, 2003 à 2012	8
Tableau 6 - Conflits de travail selon les secteurs d'activité économique et la compétence, Québec, 2012	9
Tableau 7 - Conflits de travail selon l'affiliation syndicale, Québec, 2012.....	11
Tableau 8 - Conflits de travail selon leur nature, Québec, 2012.....	12
Tableau 9 - Circonstances entourant les conflits de travail, Québec, 2012.....	12
Tableau 10 - Conflits de travail de compétence provinciale selon les principaux points en litige, Québec, 2012.....	13
Tableau 11 - Conflits de travail selon les régions administratives, Québec, 2012	14
Tableau 12 - Conflits de travail selon le mois, Québec, 2012	15
Tableau 13 - Conflits de travail ayant pris fin en 2012, selon la durée en jours ouvrables, Québec	16
Tableau 14 - Conflits de travail ayant pris fin en 2012 selon le nombre de travailleurs en cause, Québec	16
Tableau 15 - Conflits de travail ayant pris fin en 2012 selon les jours-personnes perdus, Québec	17
Tableau 16 - Liste des grèves et des lock-out en 2012 (unités de négociation de 100 travailleurs et plus).....	21

Liste des graphiques

Graphique 1 - Nombre d'arrêts de travail observé en cours d'année au Québec, 2003 à 2012	19
Graphique 2 - Nombre de travailleurs touchés par un arrêt de travail au Québec, 2003 à 2012	19
Graphique 3 - Nombre de jours-personnes perdus en raison d'un arrêt de travail au Québec, 2003 à 2012	20

Faits saillants

L'année 2012 : baisse notable du nombre de travailleurs touchés et de jours de travail perdus.

Au cours de l'année 2012¹, le nombre de conflits de travail observé a été de 68, comparativement à 58 en 2011. On observe cependant une baisse substantielle (32,2 %) du nombre de travailleurs touchés, ceux-ci passant de 13 947 en 2011 à 9 463 en 2012. Il en est de même pour le nombre de jours-personnes, qui a chuté de 410 208 en 2011 à 248 020 en 2012, soit une diminution de 39,5 %. De fait, la durée moyenne des conflits en jours civils est de 53 en 2012, comparativement à 78 en 2011. Quant à la durée moyenne en jours ouvrables, elle est de 35 en 2012, en baisse de 20 jours par rapport aux données de 2011. Il s'agit d'ailleurs de la deuxième plus faible donnée des 10 dernières années après celle de 2005 (29 jours ouvrables).

Tableau 1

Données globales sur les conflits de travail, Québec, 2003 à 2012

Année	Conflits déclenchés dans l'année	Conflits en vigueur au cours de l'année	Travailleurs touchés	Nombre moyen de travailleurs touchés par conflit	Jours-personnes perdus	Pourcentage du temps ² travaillé	Durée moyenne en jours civils	Durée moyenne en jours ouvrables
2003	96	115	17 925	156	876 879	0,10	74	59
2004	105	132	35 131	266	722 147	0,08	75	60
2005	113	130	114 697	882	1 450 950	0,16	77	29
2006	37	43	5 370	125	145 242	0,02	63	50
2007	44	51	8 365	164	187 236	0,02	67	44
2008	75	86	8 553	99	285 848	0,03	66	50
2009	36	60	11 281	188	318 205	0,03	86	69
2010	60	69	34 694	503	243 452	0,03	60	44
2011	47	58	13 947	240	410 208	0,04	78	55
2012	58	68	9 463	139	248 020	0,03	53	35
Moyenne	67	81	25 943	320	488 819	0,05	71,0	49,2

1. Les données de l'année 2012 de tous les tableaux et graphiques de cette étude sont préliminaires.

2. La moyenne annuelle du temps travaillé est calculée à partir des données de l'Enquête sur la population active de Statistique Canada. Seuls les travailleurs salariés non agricoles sont considérés.

Conflits de travail selon la compétence législative

Au Québec, plusieurs lois encadrent les rapports collectifs du travail, notamment le *Code du travail* du Québec et le *Code canadien du travail*, selon les activités des entreprises visées. Au cours des dix dernières années, la ventilation des arrêts de travail basée sur cette variable (tableaux 2 et 3) a démontré que la presque totalité des conflits survenus au Québec provenaient d'entreprises et d'organismes dont les relations du travail étaient régies par le *Code du travail*, donc de compétence provinciale (tableau 2). Ainsi, en 2012, 66 des 68 conflits répertoriés au Québec relevaient de cette compétence.

Tableau 2

Conflits de travail de compétence provinciale au Québec, 2003 à 2012

Année	Nombre de conflits ³	Part (%) annuelle des conflits	Travailleurs touchés	Part (%) annuelle des travailleurs touchés	Jours-personnes perdus	Part (%) annuelle des jours-personnes perdus
2003	108	93,9	15 636	87,2	678 936	77,4
2004	119	90,2	16 424	46,8	590 853	81,8
2005	130	100	114 697	100	1 450 950	100
2006	41	95,3	5 303	98,8	140 660	97,0
2007	48	94,1	7 550	90,3	168 789	90,1
2008	85	98,8	8 408	98,3	280 483	98,1
2009	57	95,0	10 884	96,5	298 200	93,7
2010	68	98,6	33 864	97,6	240 132	99,0
2011	54	93,1	7 280	52,2	328 355	80,0
2012	66	97,1	9 198	97,2	244 866	98,7
Moyenne	77	95,1	22 925	88,4	442 223	90,5

À l'instar des dix dernières années, la grande majorité (97,2 %) des travailleurs touchés et des jours-personnes perdus (98,7 %) en 2012 relevait de conflits de compétence provinciale. Les seules exceptions à cette réalité, par rapport au nombre de travailleurs touchés, concernent les années 2011 et 2004, où l'on observe une répartition beaucoup plus égale entre les travailleurs des compétences provinciales et fédérales.

En 2012, les deux conflits encadrés par le *Code canadien du travail*, de compétence fédérale (tableau 3), touchaient le secteur des transports (Chemin de fer Canadien Pacifique) et celui des services aux entreprises (Candu Énergie inc.).

3. Dans les tableaux 2 à 11 de la présente étude, le nombre de conflits fait référence au nombre de conflits observés en cours d'année.

Tableau 3**Conflits de travail de compétence fédérale au Québec, 2003 à 2012**

Année	Nombre de conflits	Part (%) annuelle des conflits	Travailleurs touchés	Part (%) annuelle des travailleurs touchés	Jours-personnes perdus	Part (%) annuelle des jours-personnes perdus
2003	7	6,1	2 289	12,8	197 943	22,6
2004	13	9,8	18 707	53,2	131 294	18,2
2005	0	0	0	0	0	0
2006	2	4,7	67	1,2	4 582	3,0
2007	3	5,9	815	9,7	18 447	9,9
2008	1	1,2	145	1,7	5 365	1,9
2009	3	5,0	397	3,5	20 005	6,3
2010	1	1,4	830	2,4	3 320	1,0
2011	4	6,9	6 667	47,8	81 853	20,0
2012	2	2,9	265	2,8	3 154	1,3
Moyenne	4	4,9	3 018	11,6	46 596	9,5

Conflits de travail selon le secteur d'origine et le secteur d'activité économique

Alors qu'en 2011, près de huit conflits sur dix (79,6 %) de compétence provinciale se retrouvaient dans le secteur privé (tableau 4), c'est plus de neuf conflits sur dix qu'on retrouve dans ce secteur en 2012.

En outre, la hausse du nombre de conflits survenue en 2012 provient uniquement du secteur privé, celui-ci ayant subi 61 conflits comparativement à 43 en 2011, alors que six conflits de moins ont été observés dans le secteur public (tableau 5) par rapport à l'année 2011 (5 conflits contre 11).

En 2012, le nombre de travailleurs touchés par un arrêt de travail dans le secteur privé a aussi augmenté par rapport à 2011 (de quelque 1 700 à 8 200) alors que l'inverse s'observe dans le secteur public (de quelque 5 500 travailleurs en 2011 à moins de 1 000 en 2012). De même, les jours-personnes perdus (JPP) ont pris de l'ampleur dans le secteur privé, soit de 97 676 JPP en 2011 à 212 090 en 2012, alors qu'ils ont fortement régressé dans le secteur public, d'environ 230 000 en 2011 à quelque 32 700 en 2012. En dépit de la hausse observée dans le secteur privé, le nombre de jours-personnes perdus en 2012 demeure tout de même inférieur aux moyennes respectives enregistrées de 2003 à 2012 dans ces secteurs.

Tableau 4

Conflits de travail de compétence provinciale dans le secteur privé au Québec, 2003 à 2012

Année	Nombre de conflits	Part (%) annuelle des conflits	Travailleurs touchés	Part (%) annuelle des travailleurs touchés	Jours-personnes perdus	Part (%) annuelle des jours-personnes perdus
2003	89	82,4	13 028	83,3	663 956	97,8
2004	104	87,4	11 645	70,9	430 881	72,9
2005	81	62,3	17 321	15,1	285 964	19,7
2006	38	92,7	3 447	65,0	137 943	98,1
2007	40	83,3	5 719	75,7	165 565	98,1
2008	75	88,2	5 037	59,9	244 484	87,2
2009	49	86,0	3 494	32,1	233 923	78,4
2010	45	66,2	3 217	9,5	177 626	74,0
2011	43	79,6	1 748	24,0	97 676	29,7
2012	61	92,4	8 248	89,7	212 090	86,6
Moyenne	62	80,5	7 291	31,8	265 011	59,9

Tableau 5

Conflits de travail de compétence provinciale dans le secteur public⁴ au Québec, 2003 à 2012

Année	Nombre de conflits	Part (%) annuelle des conflits	Travailleurs touchés	Part (%) annuelle des travailleurs touchés	Jours-personnes perdus	Part (%) annuelle des jours-personnes perdus
2003	19	17,6	2 608	16,7	14 980	2,2
2004	15	12,6	4 779	29,1	159 972	27,1
2005	49	37,7	97 376	84,9	1 164 985	80
2006	3	7,3	1 856	35,0	2 717	1,9
2007	8	16,7	1 831	24,3	3 224	1,9
2008	10	11,8	3 371	40,1	35 999	12,8
2009	8	14,0	7 390	67,9	64 277	21,6
2010	23	33,8	30 647	90,5	62 506	26,0
2011	11	20,4	5 532	76,0	230 679	70,3
2012	5	7,6	950	10,3	32 776	13,4
Moyenne	15	19,5	15 634	68,2	177 212	40,1

4. Le secteur public comprend les sous-secteurs de la fonction publique, ceux des secteurs parapublic et des organismes et sociétés d'État (secteur péripublic) ainsi que les municipalités.

Tableau 6

Conflits de travail selon les secteurs d'activité économique et la compétence, Québec, 2012

Secteur d'activité	Compétence	Nombre de conflits	Travailleurs touchés	Jours-personnes perdus
Services forestiers	Provinciale	5	300	300
Total du secteur primaire	Provinciale	5	300	300
Imprimerie, édition et industries connexes	Provinciale	2	15	825
Industries chimiques	Provinciale	1	110	18 260
Industries de l'habillement	Provinciale	1	55	110
Industries de première transformation des métaux	Provinciale	3	755	105 700
Industries des aliments	Provinciale	3	250	2 770
Industries des produits en matière plastique	Provinciale	1	86	1 204
Industries des produits minéraux non métalliques	Provinciale	1	25	250
Industries du cuir et des produits connexes	Provinciale	1	9	54
Industries des produits du caoutchouc	Provinciale	1	571	2 000
Industries du matériel de transport	Provinciale	1	330	8 250
Total du secteur secondaire	Provinciale	15	2 206	139 423
Associations	Provinciale	1	113	57
Commerces de détail des aliments, boissons, médicaments et tabac	Provinciale	3	158	12 947
Commerces de détail des véhicules automobiles, pièces et accessoires	Provinciale	2	18	1 222
Commerces de gros de produits alimentaires, de boissons, de médicaments et de tabac	Provinciale	1	5	845
Commerces de gros de produits divers	Provinciale	1	12	6
Commerces de gros de véhicules automobiles, pièces et accessoires	Provinciale	1	29	58
Commerces de gros des articles de quincaillerie, de matériel de plomberie et de chauffage et des matériaux de construction	Provinciale	1	94	7 332
Hébergement	Provinciale	11	1205	34 830
Intermédiaires financiers de dépôts	Provinciale	1	33	2 112
Restauration	Provinciale	1	39	589
Services de santé et services sociaux	Provinciale	13	3663	11 585

Secteur d'activité	Compétence	Nombre de conflits	Travailleurs touchés	Jours-personnes perdus
Services aux entreprises	Provinciale	2	39	195
Services de divertissements et de loisirs	Provinciale	1	20	20
Services de l'administration provinciale	Provinciale	1	600	31 800
Services d'enseignement	Provinciale	2	339	498
Services des administrations locales	Provinciale	2	11	478
Sociétés d'investissement	Provinciale	1	186	186
Transports	Provinciale	1	128	384
Total du secteur tertiaire	Provinciale	46	6 692	105 144
Total de tous les secteurs	Provinciale	66	9 198	244 866
Services aux entreprises	Fédérale	1	22	968
Transports	Fédérale	1	243	2 186
Total du secteur tertiaire	Fédérale	2	265	3 154
Total de tous les secteurs	Provinciale et fédérale	68	9 463	248 020

Par ailleurs, c'est dans le secteur tertiaire (tableau 6) que se concentrait en 2012 le plus grand nombre d'arrêts de travail (48 dont 46 de compétence provinciale) et de travailleurs touchés (6 957 dont 6 692 de compétence provinciale), représentant respectivement 70,6 % et 73,5 % du total de l'année. Le plus grand nombre de jours-personnes perdus en 2012, soit 139 423 (56,2 %), se retrouve dans le secteur secondaire. Au sein de ce secteur, 105 700 JPP (42,6 %) proviennent du sous-secteur des industries de première transformation des métaux et 18 260 (7,4 %) de celui des industries chimiques.

En 2012, les arrêts de travail les plus importants au regard du nombre de jours-personnes perdus étaient, dans le secteur secondaire, ceux de Rio Tinto Alcan inc. (trois unités de négociation regroupant 755 salariés, 105 700 JPP) et de Mapei inc. (110 salariés, 18 260 JPP). Dans le secteur tertiaire, les principaux conflits sont ceux de la Commission de la construction du Québec (600 salariés, 31 800 JPP), de l'Hôtel Hyatt Regency Montréal (257 travailleurs touchés, 13 886 JPP) et de l'Association patronale des centres de la petite enfance, touchant quelque 3 300 travailleurs et occasionnant environ 9 500 jours-personnes perdus.

Conflits de travail selon l'affiliation syndicale

Contrairement à l'année précédente, c'est la Confédération des syndicats nationaux (CSN) qui a été impliquée dans le plus grand nombre d'arrêts de travail, avec 39 conflits (tableau 7), précédant ainsi la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) qui en a connu 20.

Tableau 7

Conflits de travail selon l'affiliation syndicale, Québec, 2012

Affiliation	Nombre de conflits	Part (%) annuelle des conflits	Travailleurs touchés	Part (%) annuelle des travailleurs touchés	Jours-personnes perdus	Part (%) annuelle des jours-personnes perdus
Centrale des syndicats démocratiques (CSD)	2	2,9	109	1,2	8 246	3,3
Confédération des syndicats nationaux (CSN)	39	57,4	6 111	64,6	89 853	36,2
Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)	20	29,4	2 710	28,6	148 115	59,7
Indépendant - National	1	1,5	22	0,2	968	0,39
Indépendant - Local	1	1,5	20	0,2	88	0,0
Indépendant - Provincial	5	7,4	491	5,2	750	0,3
Total de toutes les affiliations syndicales	68	100	9 463	100	248 020	100

Le tableau 7 montre également que la CSN présente aussi le pourcentage le plus élevé de travailleurs touchés par des conflits, soit 64,6 %. La FTQ, quant à elle, regroupe 28,6 % des travailleurs visés par des conflits, alors que la CSD en compte un peu plus de 1 %. Quant au nombre de jours-personnes perdus, plus de la moitié (59,7 %) est associée à la FTQ, plus du tiers (36,2 %) à la CSN et environ 3 % à la CSD.

Conflits de travail selon la nature, les circonstances et les points en litige

La répartition des conflits du travail selon leur nature (tableau 8) indique que 66,1 % (dont 63,2 % de compétence provinciale et 2,9 % de compétence fédérale) d'entre eux sont des grèves, 14,7 %, des lock-out et 19,1 %, l'une ou l'autre de ces formes. C'est au regard des grèves que l'on constate la plus grande concentration de travailleurs touchés (78,4 %) alors que c'est dans la catégorie grève et lock-out que l'on observe la plus grande part (45 %) de jours-personnes perdus.

Tableau 8
Conflits de travail selon leur nature, Québec, 2012

Compétence	Nature du conflit ⁵	Nombre de conflits	Part (%) annuelle des conflits	Travailleurs touchés	Part (%) annuelle des travailleurs touchés	Jours-personnes perdus	Part (%) annuelle des jours-personnes perdus
Provinciale	Grève	43	63,2	7 157	75,6	84 476	34,1
Provinciale	Lock-out	10	14,7	1 123	11,9	48 693	19,6
Provinciale	Grève et lock-out	13	19,1	918	9,7	111 697	45,0
Sous-total provincial	Tout type de conflits	66	97,1	9 198	97,2	244 866	98,7
Fédérale	Grève	2	2,9	265	2,8	3 154	1,3
Fédérale	Lock-out	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Fédérale	Grève et lock-out	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Sous-total fédéral	Tout type de conflits	2	2,9	265	3	3 154	1,3
Total provincial et fédéral	Tout type de conflits	68	100	9 463	100	248 022	100

Le déclenchement des conflits du travail (tableau 9) survient principalement au moment de la négociation du renouvellement de la convention collective, ce qui en soi n'a rien de surprenant. Celle-ci est à la source de 66 des 68 conflits observés en 2012, provoquant ainsi 247 408 JPP, soit la presque totalité (99,8 %) pour cette année. Quant aux deux autres conflits, ils surviennent au cours de la négociation d'une première convention.

Tableau 9
Circonstances entourant les conflits de travail, Québec, 2012

Circonstance	Nombre de conflits	Part (%) annuelle des conflits	Travailleurs touchés	Part (%) annuelle des travailleurs touchés	Jours-personnes perdus	Part (%) annuelle des jours-personnes perdus
Négociation d'une première convention	2	2,9	28	0,3	612	0,2
Négociation d'un renouvellement	66	97,1	9 435	99,7	247 408	99,8
Total	68	100	9 463	100	248 020	100

5. La catégorie grèves et lock-out regroupent les conflits donnant successivement lieu à ces deux formes d'arrêt de travail.

En 2012, un peu moins du tiers (28,8 %) des conflits, soit 19 sur 66 (tableau 10), avaient pour principal motif l'augmentation générale des salaires. De plus, 5 056 travailleurs ou 55 % de l'ensemble des salariés concernés ont été touchés par ce type de litige, suivi par celui lié à la sous-traitance avec 1 085 travailleurs, représentant près de 12 % des salariés visés par les arrêts de travail. Par ailleurs, trois motifs de conflit sont à la source des plus grands nombres de jours-personnes perdus, soit la sous-traitance (113 950), l'augmentation générale des salaires (53 482) et les prestations de retraite et les assurances (41 624).

Tableau 10

Conflits de travail de compétence provinciale selon les principaux points en litige, Québec, 2012

Point en litige	Nombre de conflits	Travailleurs touchés	Jours-personnes perdus
Sous-traitance	4	1 085	113 950
Augmentation générale des salaires	19	5 056	53 482
Prestation de retraite et assurance	3	798	41 624
Motif non précisé	11	328	11 738
Sécurité d'emploi	9	968	11 279
Horaire de travail	5	205	9 182
Mutation, supplantation, promotion ou mise à pied	4	114	1 336
Diminution générale des salaires	1	5	845
Durée de la convention	1	128	384
Plancher d'emploi	1	4	380
Ancienneté	2	240	240
Équipements de sécurité et travail dangereux	4	240	240
Allocations complémentaires autres	1	7	98
Jours fériés, congés annuels, maladie, maternité ou spéciaux	1	20	88
Total	66	9 198	244 866

Conflits de travail selon les régions administratives, le mois de déclenchement et la durée

La répartition des arrêts de travail selon les régions administratives (tableau 11) montre qu'à elles seules, Montréal et la Capitale-Nationale regroupaient environ 40 % (27 sur 68) des conflits du travail en 2012 et près de 19 % des travailleurs touchés (1 759 sur 9 463). Par ailleurs, le plus grand nombre de travailleurs touchés (3 335) est associé au conflit de l'Association patronale des centres de la petite enfance qui a eu cours dans plus d'une région du Québec tandis que le plus grand nombre de jours-personnes perdus (105 700) concernent le conflit de trois unités de négociation de Rio Tinto Alcan inc. au Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Tableau 11

Conflits de travail selon les régions administratives, Québec, 2012

Région administrative	Nombre de conflits	Travailleurs touchés	Jours-personnes perdus	Part annuelle des jours-personnes perdus (%)
Abitibi-Témiscamingue	3	62	6 138	2,5
Bas-Saint-Laurent	4	510	8 430	3,4
Capitale-Nationale	11	816	1 046	0,4
Centre-du-Québec	2	183	559	0,2
Chaudière-Appalaches	2	109	8 246	3,3
Côte-Nord	5	147	3 448	1,4
Estrie	3	620	3 219	1,3
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	2	120	120	0,0
Lanaudière	1	25	250	0,1
Laurentides	1	20	20	0,0
Laval	2	142	18 292	7,4
Mauricie	1	55	110	0,0
Montréal	6	573	21 020	8,5
Montréal	16	943	26 506	10,7
Nord-du-Québec	0	0	0	0
Outaouais	1	23	137	0,1
Plus d'une région ⁶	1	3 335	9 506	3,8
Québec plus autre(s) province(s)	2	265	3 154	1,3
Saguenay - Lac Saint-Jean	3	755	105 700	43
Toutes les régions ⁷	2	760	32 119	13,0
Total	68	9 463	248 020	100

Les données du tableau 12 indiquent que les mois marqués par le déclenchement du plus grand nombre de conflits du travail en 2012 ont été mai et juin avec respectivement dix et huit conflits. De même, au regard des conflits en cours, c'est durant ces mois que l'on en observe les plus forts nombres. Par contre, c'est en février que l'on retrouve le total le plus élevé de travailleurs touchés par un arrêt de travail, soit 4 370. La perte de jours de travail a été davantage ressentie au cours des mois de février, de juin et de juillet, avec respectivement 29 551, 30 072 et 28 267 jours-personnes perdus.

6. Plus d'une région : comprend les arrêts de travail qui ont touché plus d'une région administrative.

7. Toutes les régions : comprend les arrêts de travail qui ont touché toutes les régions administratives.

Tableau 12

Conflits de travail selon le mois, Québec, 2012

Mois	Nombre de conflits déclenchés durant le mois	Travailleurs touchés dans les conflits déclenchés durant le mois	Nombre de conflits en cours ⁸ durant le mois	Travailleurs touchés dans les conflits en cours durant le mois	Jours-personnes perdus dans les conflits en cours durant le mois	Part (%) annuelle des jours-personnes perdus dans les conflits en cours durant le mois
Janvier	4	856	14	1 208	19 573	7,9
Février	3	3 472	12	4 370	29 551	11,9
Mars	5	291	15	1 198	21 860	8,8
Avril	6	142	14	999	16 607	6,7
Mai	10	1 116	23	2 107	26 484	10,7
Juin	8	518	17	2 041	30 072	12,1
Juillet	3	299	11	1 789	28 267	11,4
Août	7	535	14	1 549	19 480	7,9
Septembre	4	563	13	1 135	12 387	5,0
Octobre	4	378	11	704	9 498	3,8
Novembre	2	901	11	1 391	21 260	8,6
Décembre	2	40	12	990	12 981	5,2
Total	58	9 111	68	9 463	248 020	100

Dans un autre ordre d'idées, près de la moitié (46,7 %) des conflits ayant pris fin en 2012, regroupant les deux tiers des travailleurs touchés, ont eu une durée inférieure à 5 jours ouvrables, comparativement à 56 jours pour l'ensemble (tableau 13). Cependant, la proportion la plus élevée de jours-personnes perdus est associée aux sept conflits de 100 à 199 jours qui ont été à l'origine de près de 109 000 JPP, soit 42 % du total de 2012. Enfin, les deux conflits ayant une durée de plus de 200 jours ont occasionné environ le cinquième (52 815 sur 259 497) des jours personnes perdus en 2012.

8. Pour les arrêts de travail en cours, les totaux ne correspondent pas à la somme des données de chacun des mois, pour les conflits et les travailleurs touchés, puisque des conflits ont eu cours durant un ou plusieurs mois.

Tableau 13

Conflits de travail ayant pris fin en 2012, selon la durée en jours ouvrables, Québec

Nombre de jours ouvrables	Nombre de conflits ⁹	Part (%) annuelle des conflits	Travailleurs touchés	Part (%) annuelle des travailleurs touchés	Jours-personnes perdus	Part (%) annuelle des jours-personnes perdus	Durée moyenne en jours ouvrables
Moins de 5	28	46,7	5 934	66,0	13 953	5,4	1
De 5 à 14	9	15,0	487	5,4	4 373	1,7	7
De 15 à 24	1	1,7	20	0,2	318	0,1	15
De 25 à 49	5	8,3	653	7,3	18 341	7,1	33
De 50 à 99	8	13,3	1 067	11,9	61 085	23,5	65
De 100 à 199	7	11,7	774	8,6	108 612	41,9	148
200 et plus	2	3,3	52	0,6	52 815	20,4	743
Total	60	100	8 987	100	259 497	100	56

Tableau 14

Conflits de travail ayant pris fin en 2012 selon le nombre de travailleurs en cause, Québec

Nombre de travailleurs en cause	Nombre de conflits	Part (%) annuelle des conflits	Travailleurs touchés	Part (%) annuelle des travailleurs touchés	Jours-personnes perdus	Part (%) annuelle des jours-personnes perdus
Moins de 25	21	35,0	292	3,2	8 944	3,4
De 25 à 49	11	18,3	367	4,1	61 190	23,6
De 50 à 99	11	18,3	679	7,6	12 366	4,8
De 100 à 499	13	21,7	2 469	27,5	39 332	15,2
De 500 à 999	3	5,0	1 845	20,5	128 160	49,4
De 1 000 à 4 999	1	1,7	3 335	37,1	9 505	3,7
5 000 et plus	--	--	--	--	--	--
Total	60	100	8 987	100	259 497	100

9. Il s'agit du nombre de conflits terminés au cours de l'année, peu importe la date de début. Ce commentaire s'applique également pour les tableaux 14 et 15.

On remarque que les unités de négociation de moins de 25 travailleurs ainsi que celles de 100 à 499 ont été impliquées dans le plus grand nombre de conflits terminés en 2012 (tableau 14). Ces dernières regroupent plus de la moitié (56,7 %) de ce total, soit 34 conflits sur 60. Quant aux jours-personnes perdus, ils sont associés majoritairement aux unités de négociation de 500 à 999 travailleurs. On observe ainsi dans ces unités près de la moitié (49,4 %) de ce total, soit 128 160 JPP sur 259 497, alors qu'un peu plus du cinquième (23,6 %, 61 190) concerne les unités de 25 à 49 salariés.

Enfin, parmi les arrêts de travail s'étant terminés en 2012 (tableau 15), vingt d'entre eux, soit le tiers, ont occasionné une perte de moins de 100 jours de travail, alors que dix-sept en ont causé entre 100 et 499 chacun. Cependant, la plus forte proportion (45 %) de travailleurs touchés est répertoriée dans la catégorie de 5 000 à 9 999 jours, alors qu'au regard des jours-personnes perdus la proportion la plus élevée (55,7 %) est associée à la tranche de 50 000 jours et plus, avec un total de 144 488 JPP.

Tableau 15

Conflits de travail ayant pris fin en 2012 selon les jours-personnes perdus, Québec

Nombre de jours-personnes perdus	Nombre de conflits	Part (%) annuelle des conflits	Travailleurs touchés	Part (%) annuelle des travailleurs touchés	Jours-personnes perdus	Part (%) annuelle des jours-personnes perdus
Moins de 100	20	33,3	1 010	11,2	1 044	0,4
De 100 à 499	17	28,3	1 220	13,6	3 786	1,5
De 500 à 999	4	6,7	41	0,5	3 079	1,2
De 1 000 à 4 999	10	16,7	1 099	12,2	22 204	8,6
De 5 000 à 9 999	5	8,3	4 047	45,0	39 211	15,1
De 10 000 à 49 999	2	3,3	857	9,5	45 685	17,6
50 000 et plus	2	3,3	713	7,9	144 488	55,7
Total	60	100	8 987	100	259 497	100

En terminant, trois graphiques sont présentés à l'annexe 1. Le graphique 1 illustre l'évolution du nombre d'arrêts de travail pour les années 2003 à 2012, tandis que les graphiques 2 et 3 font état des variations du nombre de travailleurs touchés par ces arrêts de travail ainsi que du nombre de jours-personnes perdus pour ces mêmes années. L'annexe 2 dresse une liste détaillée des grèves et des lock-out en 2012 (unités de négociation de 100 travailleurs et plus), alors que l'annexe 3 précise la définition des principaux concepts utilisés dans ce bilan.

Conclusion

Le nombre d'arrêts de travail observés en 2012 (68) a augmenté de 17 % par rapport à l'année 2011 (58). Cependant, bien que plus nombreux, les arrêts de travail survenus en 2012 ont touché moins de travailleurs qu'en 2011 (9 463 contre 8 553) et occasionné une perte beaucoup moins importante de jours-personnes perdus (248 020 en 2012 contre 410 208 en 2011).

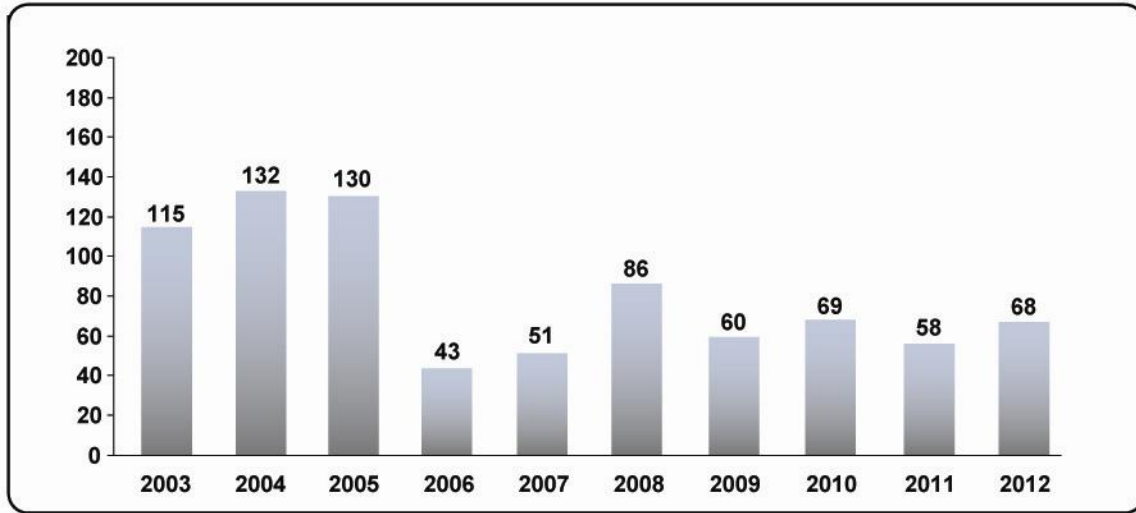
La quasi-totalité (66 sur 68) des conflits recensés était de compétence provinciale (tableaux 2 et 3) et la grande majorité (61) provenait du secteur privé (tableau 4), plus particulièrement du secteur tertiaire (46, tableau 6). Il s'agit de grèves dans 45 cas sur 68 (tableau 8). Le principal point en litige concerne l'augmentation générale des salaires (tableau 10), mais celui rattaché à la sous-traitance a été l'origine de près de la moitié (113 950, 46,5 %) des jours-personnes perdus en 2012.

Les conflits ayant pris fin en 2012 ont eu une durée moyenne de 56 jours ouvrables (tableau 13), en baisse de dix-sept jours par rapport aux conflits terminés en 2011. En outre, près de la moitié de ces conflits ont duré moins de cinq jours ouvrables. Enfin, les conflits terminés en 2012 ont visé des unités de négociation de 25 à 99 travailleurs (tableau 14) dans environ le tiers (35 %) des cas.

ANNEXE 1 - Graphiques

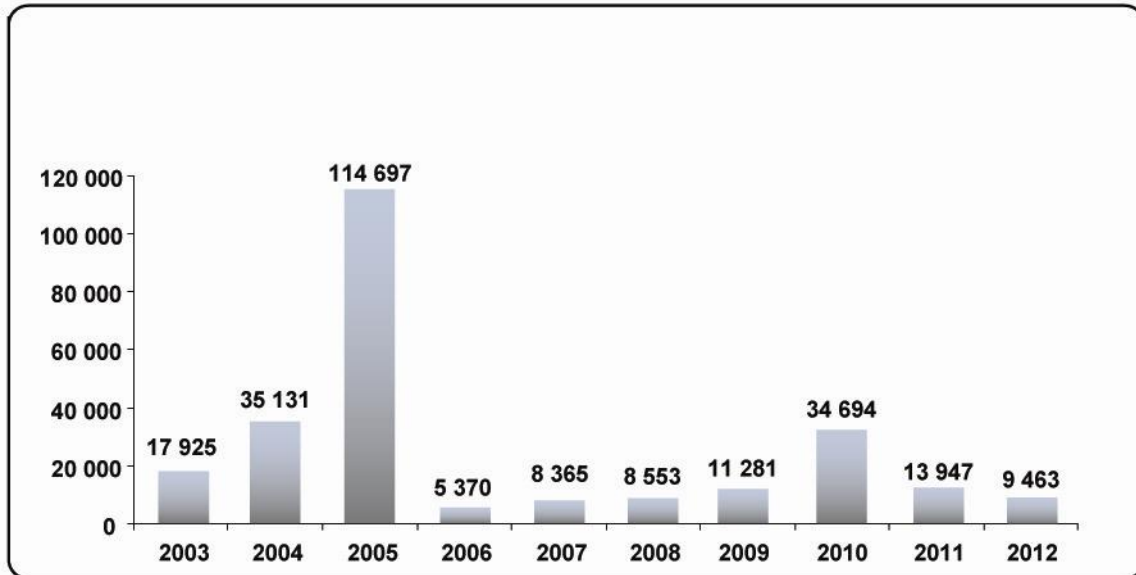
Graphique 1

Nombre d'arrêts de travail observé en cours d'année au Québec, 2003-2012



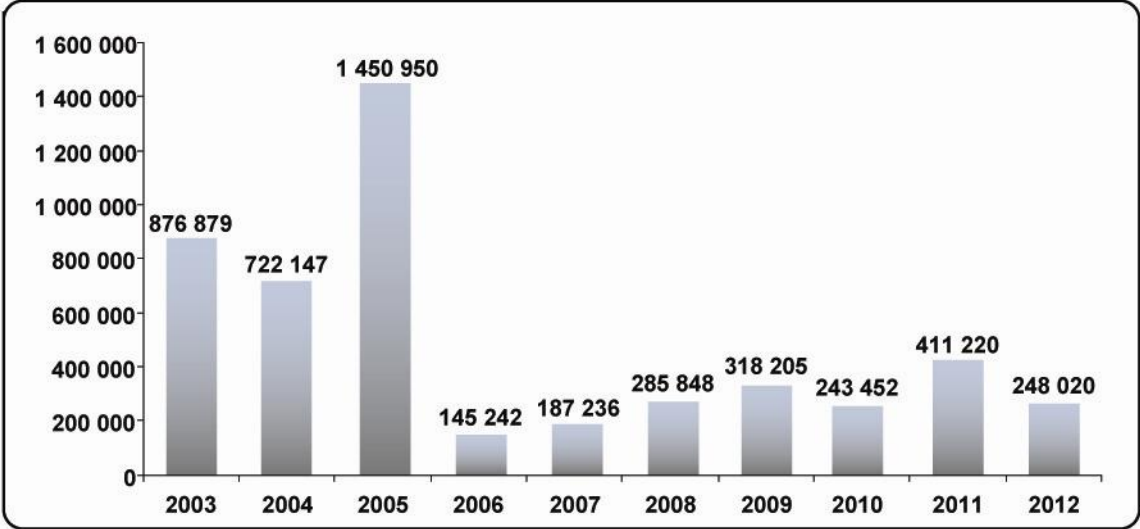
Graphique 2

Nombre de travailleurs touchés par un arrêt de travail au Québec, 2003-2012



Graphique 3

Nombre de jours-personnes perdus en raison d'un arrêt de travail au Québec, 2003-2012



ANNEXE 2 - Liste des grèves et des lock-out en 2012

Tableau 16

Liste des grèves et des lock-out en 2012 (unités de négociation de 100 travailleurs et plus)

Nom et région administrative de l'établissement	Centrale syndicale	Type de conflit	Secteur d'activité économique	Nombre moyen de travailleurs touchés	Jours-personnes perdus	Date de début du conflit	Date de fin du conflit	Enjeu principal
La compagnie Allan Candy, Montérégie	FTQ	Grève et lock-out	Industries des aliments	225	5 962	11-24-11	01-03-12	Ancienneté
Rio Tinto Alcan inc., Saguenay-Lac-Saint-Jean	FTQ	Lock-out	Industries de première transformation des métaux	487	96 941	01-01-12	07-17-12	Sous-traitance
Magasin Co-Op de Montmagny, Chaudière-Appalaches	CSD	Grève et lock-out	Commerces de détail des aliments, boissons, médicaments et tabac	101	7 654	01-13-12	03-28-12	Horaire de travail
Association patronale des centres de la petite enfance, plus d'une région	CSN	Grève	Services de santé et services sociaux	3 335	9 505	02-06-12	02-15-12	Salaire
Autobus Laval ltée, Capitale-Nationale	CSN	Grève	Transports	128	384	02-15-12	02-19-12	Durée de la convention
Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS), Capitale-Nationale	Indépendant - Provincial	Grève	Associations	113	56	03-23-12	03-23-12	Salaire
Mapei inc., Laval	CSN	Grève	Industries chimiques	110	25 080	05-04-12	en cours	Salaire
Commission de la construction du Québec, toute les régions	FTQ	Grève et lock-out	Services de l'administration provinciale	600	31 800	05-17-12	08-12-12	Prestation de retraite et assurance

Nom et région administrative de l'établissement	Centrale syndicale	Type de conflit	Secteur d'activité économique	Nombre moyen de travailleurs touchés	Jours-personnes perdus	Date de début du conflit	Date de fin du conflit	Enjeu principal
Chemin de fer Canadien Pacifique, Québec plus autre(s) province(s)	FTQ	Grève	Transports	243	2 185	05-23-12	05-31-12	Prestation de retraite et assurance
École nationale de police du Québec, Centre-du-Québec	Indépendant - Provincial	Grève	Services d'enseignement	179	179	06-08-12	06-08-12	Salaire
HY Canada Inc., Montréal	CSN	Grève	Hébergement	257	13 885	07-25-12	09-16-12	Salaire
Silverbirch no. 43 Operations Limited Partnership, Montréal	CSN	Grève	Hébergement	149	74	08-12-12	08-12-12	Sécurité d'emploi
3530094 Canada inc. (Delta Centre-Ville), Montréal	CSN	Grève	Sociétés d'investissement	186	186	08-17-12	08-17-12	Sécurité d'emploi
Innvest Hôtels GP Ltd., Capitale-Nationale	CSN	Grève	Hébergement	255	127	09-02-12	09-02-12	Sécurité d'emploi
Delta Hotels no. 22 limited Partnership, Capitale-Nationale	CSN	Grève	Hébergement	143	71	09-02-12	09-02-12	Sécurité d'emploi
Silverbirch No. 13 Operations Limited Partnership Hôtel des Seigneurs, Montérégie	CSN	Grève	Hébergement	143	22 571	10-20-12	en cours	Prestation de retraite et assurance
Bibliothèque et archives nationales du Québec, toutes les régions	Indépendant - Provincial	Grève	Services d'enseignement	160	319	10-30-12	12-14-12	Salaire
Bombardier Transport Canada inc., Bas-Saint-Laurent	CSN	Grève	Industries du matériel de transport	250	8 750	11-01-12	12-05-12	Sous-traitance
Waterville T.G. inc., Estrie	FTQ	Grève	Industrie des produits du caoutchouc	571	2 000	11-11-12	11-14-12	Salaire

ANNEXE 3 - Définition des concepts

Nombre de conflits

L'employeur ou le regroupement officiel de plusieurs employeurs constitue l'unité de base du dénombrement des conflits. Il est à noter qu'un même conflit peut donner lieu à des arrêts de travail sporadiques.

Nombre de travailleurs en cause

Il s'agit du nombre total de salariés directement touchés par le conflit qui a provoqué l'arrêt de travail. Dans la détermination de ce nombre, on tient compte des salariés qui n'ont pas réintégré leur poste à la fin de l'arrêt de travail, soit parce qu'ils avaient trouvé du travail chez un autre employeur, soit parce qu'ils s'étaient retirés du marché du travail. Une moyenne est ainsi calculée en additionnant le nombre de travailleurs touchés en début de conflit et le nombre de ceux ayant effectivement réintégré le travail à la date de la reprise des activités, et en divisant le résultat par deux.

Jours-personnes perdus

Cette mesure est établie par le produit du nombre de travailleurs touchés et du nombre de jours ouvrables perdus. L'emploi d'une moyenne pondérée pour les travailleurs touchés comme multiplicande dans le calcul des jours-personnes perdus permet d'obtenir une image plus juste de la réalité puisque l'utilisation du nombre maximal ou minimal de travailleurs touchés par le conflit tendrait, selon le cas, à surestimer ou à sous-estimer les résultats obtenus au moyen de cet indice.

L'application de cette mesure requiert également, dans l'optique d'une plus grande validité, qu'on prenne en considération les cas de retour progressif au travail. Dans de tels cas, le multiplicande et le multiplicateur sont ajustés en conséquence pour refléter le nombre de travailleurs ayant repris le travail à des dates différentes depuis la fin du conflit.

L'indice des jours-personnes perdus est également corrigé pour tenir compte, dans chaque cas, des jours fériés qui auraient été de toute manière chômés, n'eût été du conflit de travail. On a tenu compte du 24 juin, jour férié et chômé en vertu de la *Loi sur la fête nationale*, ainsi que des jours fériés, chômés et payés durant l'année, conformément à l'article 60 de la *Loi sur les normes du travail*.

Durée du conflit

À l'exception du tableau 1 qui présente la durée moyenne en jours civils et en jours ouvrables, la durée réelle d'un conflit représente le temps écoulé entre la date du début de l'arrêt de travail et la date de retour, exprimée en jours civils.

La durée exprimée en jours ouvrables est calculée à raison de cinq jours ouvrables par semaine pour la période comprise entre la date du début du conflit et la date de reprise des activités. Le calcul de cette durée exclut les jours fériés mentionnés à la définition précédente (jours-personnes perdus).

Pourcentage du temps de travail perdu

Le pourcentage de jours-personnes perdus est plus significatif que la durée quant à l'importance réelle de la perte de temps occasionnée par les arrêts de travail. Cette mesure s'établit par le calcul du quotient des jours-personnes perdus multiplié par 100 sur le nombre de travailleurs non agricoles rémunérés multiplié par le nombre de jours ouvrables dans une année.

Secteur public

Entrent dans cette catégorie les conventions collectives s'appliquant à des fonctionnaires au sens de la *Loi sur la fonction publique*. De plus, il inclut les municipalités.

Secteur parapublic

Entrent dans cette catégorie les conventions collectives qui se signent dans les secteurs de l'éducation, de la santé et des services sociaux et pour lesquelles le gouvernement agit comme employeur ou l'un des signataires.

Organismes et sociétés d'État

Entrent dans cette catégorie les conventions collectives qui s'appliquent à des organismes devant soumettre leurs politiques de rémunération et de conditions de travail au Conseil du trésor.

Secteur privé

Entrent dans cette catégorie les conventions collectives au sens du *Code du travail* et s'appliquant à des salariés autres que ceux des secteurs public et parapublic et des organismes et sociétés d'État.